cid:image003.png@01D832E4.21E92750

**MEMOIRE TECHNIQUE**

**(Cadre de Réponse Technique)**

Intitulé de la consultation : **Recyclage de l’hélium**

Procédure de passation : Appel d’offre ouvert (AOO) en application des articles L2124-2 ; R2124-1 à R2124-2 ; R2131-16 à R2131-17 ; R2131-18 du Code de la commande publique

N° de la consultation : **2025022SCIREFO**

**Lot 3 :** Acquisition et installation d’un système de stockage de l’hélium gaz sous pression

*PREAMBULE*

Le présent document constitue le mémoire technique dont la trame est imposée par l’UPC, dans le cadre du marché, comme stipulé dans le Règlement de Consultation.

Le format du support utilisé par le soumissionnaire est libre, dès lors qu’il respecte les contraintes listées à ce propos dans le RC du marché (format word, ppt ou encore excel).

En cas de production d’annexes en réponses aux questions posées dans le présent cadre, celles-ci devront être explicitement référencées dans le cadre de réponse. La référence doit comprendre au minimum le nom de l’annexe et la page. Tout élément de l’offre non référencé dans le présent cadre pourra ne pas être pris en compte dans l’évaluation de l’offre. En cas de contradiction entre les réponses au cadre de réponse et les documents annexes, les réponses au cadre de réponse prévalent.

Le plan du présent cadre de réponse technique est directement utilisé pour l’évaluation de l’offre du soumissionnaire au présent marché : nous invitons le lecteur à se référer au Règlement de Consultation et bien s’assurer que les réponses apportées sont correctement positionnées au regard du plan imposé et de la grille d’évaluation qui y est associée.

Enfin, nous invitons le soumissionnaire à jauger la pertinence du niveau de détail à fournir afin d’étayer la présentation de son savoir-faire et de ses compétences au regard des attentes décrites dans le CCTP.

**L’ensemble des réponses apportées dans le CRT doit être conforme aux exigences formulées dans le CCTP. Toute réponse non conforme aux exigences minimales formulées dans le CCTP est susceptible d’entraîner l’irrégularité de l’offre.**

**Les éléments de conformité sont à compléter dans l’annexe au présent CRT : Annexe CRT - Lot 3 -Eléments de conformité.**

Table des matières

[1. Description des équipements (modèles, poids, taille, durée d’épreuve des bouteilles, certificat de transport TPED (Transportable Pressure Equipment Directive) des bouteilles et cadres à haute pression. 2](#_Toc192665345)

[2. Délais de livraison (Critère 2 – 10 points) 2](#_Toc192665346)

[3. Démarche environnementale (Critère 3 – 10 points) 2](#_Toc192665347)

[3.1. Modalités de reprise des bouteilles endommagées et recyclage des bouteilles (Sous-critère 3-1 – 6 points) 2](#_Toc192665348)

[3.2. Impact environnemental de la fabrication des bouteilles et des racks (Sous-critère - 2 points) 2](#_Toc192665349)

[3.3. Démarche RSE (Sous-critère 3-3 – 2 points) 2](#_Toc192665350)

# Description des équipements (modèles, poids, taille, durée d’épreuve des bouteilles, certificat de transport TPED (Transportable Pressure Equipment Directive) des bouteilles et cadres à haute pression.

# Délais de livraison (Critère 2 – 10 points)

Les informations présentes ci-dessous sont évaluées au titre du critère 2.

Les soumissionnaires détaillent les délais et modalités de livraison des équipements.

# Démarche environnementale (Critère 3 – 10 points)

Les informations présentes ci-dessous sont évaluées au titre du critère 3.

## Modalités de reprise des bouteilles endommagées et recyclage des bouteilles (Sous-critère 3-1 – 6 points)

## Impact environnemental de la fabrication des bouteilles et des racks (Sous-critère - 2 points)

## Démarche RSE (Sous-critère 3-3 – 2 points)